

STATUTS

EM2R

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital social : 1 000 euros

Siège social : 06 Impasse de Champ Fila 38320 Eybens

Le soussigné :

Madame **MAHA ZANENE**,

Née le 01/10/1983 à Msaken (Tunisie),

Demeurant 34 rue Louise Bourgeois, 38400 Saint-Martin-d'Hères,

De nationalité Française

a établi les présents statuts d'une société par actions simplifiée unipersonnelle.

ARTICLE 1 – FORME

Il est formé entre la soussignée une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 – OBJET

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- les travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE), par tous procédés ;
- les travaux de ravalement de façades ;
- et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

ARTICLE 3 – DURÉE

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 4 – DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale est : **EM2R**.

Dans tous les actes et documents émis par la société, la dénomination sociale devra être précédée ou suivie de la mention « Société par actions simplifiée unipersonnelle » ou des initiales « SASU », ainsi que du montant du capital social, du siège social et du numéro d'immatriculation au RCS.

ARTICLE 5 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 06 Impasse de Champ Fila 38320 Eybens.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'associée unique.

ARTICLE 6 – APPORTS

L'associée unique apporte à la société la somme de **mille (1 000) euros**, exclusivement en numéraire.

Les fonds ont été déposés au nom de la société en formation auprès de l'étude notariale de Maître Quentin FOUREZ, située 1 place Maréchal Gallieni – 27500 Pont-Audemer, ainsi qu'il résulte du certificat établi par le notaire dépositaire des fonds.

Il n'a été effectué aucun apport en nature ni en industrie.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à **mille euros (1 000 €)**.

Il est divisé en **mille (1 000) actions** d'un **euro (1 €)** chacune, entièrement souscrites et libérées, détenues en totalité par :

Madame MAHA ZANENE – 1 000 actions numérotées de 1 à 1 000.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'associée unique, conformément aux dispositions légales.

ARTICLE 9 – CESSIION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement cessibles par l'associée unique.

En cas de pluralité d'associés, toute cession à un tiers sera soumise à l'agrément préalable des associés dans les conditions prévues par la loi et, le cas échéant, par les présents statuts.

ARTICLE 10 – DROITS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

Chaque action donne droit à une fraction des bénéfices et de l'actif social, proportionnellement au nombre d'actions détenues.

La responsabilité de l'associée unique est limitée au montant de ses apports.

ARTICLE 11 – PRÉSIDENTENCE

La société est dirigée par un Président.

Madame **MAHA ZANENE**, demeurant 34 rue Louise Bourgeois, 38400 Saint-Martin-d'Hères, est nommée **Présidente** de la société pour une durée illimitée.

La Présidente dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi à l'associée unique.

ARTICLE 12 – DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

L'associée unique exerce les pouvoirs dévolus aux associés.

Ses décisions sont constatées par écrit et consignées dans un registre spécial.

ARTICLE 13 – EXERCICE SOCIAL ET COMPTES

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice commencera à la date d'immatriculation de la société et se terminera le 31 décembre 2026.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires.

ARTICLE 14 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est prélevé cinq pour cent (5 %) du bénéfice de l'exercice pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est affecté selon décision de l'associée unique.

ARTICLE 15 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

La nomination d'un commissaire aux comptes n'est obligatoire que dans les cas prévus par la loi.

ARTICLE 16 – PROROGATION

La société peut être prorogée par décision de l'associée unique prise au plus tard un an avant son expiration.

ARTICLE 17 – DISSOLUTION – LIQUIDATION

La société est dissoute à l'expiration de sa durée ou par décision anticipée de l'associée unique.

Un ou plusieurs liquidateurs sont nommés et disposent des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde.

ARTICLE 18 – CONTESTATIONS

Toute contestation relative aux affaires sociales sera soumise aux tribunaux compétents du siège social.

ARTICLE 19 – ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation est annexé aux présents statuts. Ils seront repris par la société dès son immatriculation.

ARTICLE 20 – FORMALITÉS

Tous pouvoirs sont donnés à la Présidente pour accomplir les formalités de publicité relatives à la constitution de la société.

Fait à Eybens, le 11/05/2026

En autant d'exemplaires que requis par la loi.

L'associée unique :

Madame MAHA ZANENE

Signature

Maha ZANENE

✓ Certifié par  youtrust